



CONSEIL D'ORIENTATION
DES RETRAITES

Les comportements de départ à la retraite

Séance plénière du COR
21 mars 2019

Secrétariat général du COR

Pourquoi cette séance ?

- 2ème volet des 3 séances consacrées à l'âge de départ à la retraite
 - Février : âges de la retraite (statistiques descriptives et législations) autour de l'âge
 - **Mars : étude des comportements**
 - Mai : effet santé et conditions de travail et d'emploi
- La connaissance des comportements (déterminants de la date de départ à la retraite) est primordiale pour anticiper les effets de la réforme annoncée, notamment s'il n'y a plus de référence à la durée d'assurance.

Constat

- Actuellement, la plupart des assurés ne semblent pas procéder à un réel arbitrage mais plutôt se conformer à une norme sociale : partir au taux plein.
- Environ huit retraités sur dix partent dans ces conditions. Moins de 10 % partent sans avoir le taux plein avec une pension minorée et un peu plus de 10 % prolongent leur activité au-delà du taux plein et bénéficient d'une pension majorée (voir les **documents n° 2 et 3**)

Contenu de la séance

- 1. Éléments de cadrage**
- 2. Motivations de départ à la retraite**
- 3. Information des assurés et décision de départ à la retraite**
- 4. L'âge de départ à la retraite dans un système universel**

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Rappels

- Un système de retraite fonctionnant par répartition avec un rendement défini des cotisations vise à assurer pour chaque génération **l'équivalence actuarielle** entre la somme des cotisations versées et la somme des pensions perçues.

- Cela suppose de respecter deux principes :
 1. Les droits et les pensions doivent être **indexés sur l'évolution de l'assiette des cotisations** (à taux de cotisation constant)
 2. **L'espérance de vie à la retraite** doit être intégrée dans le calcul de la pension à la liquidation

Le rôle de la durée d'assurance dans le système actuel

- Actuellement, rôle majeur de la durée d'assurance (proratisation de la pension et conditions du taux plein et de calcul des décotes / surcotes).
- Aboutit à une redistribution inverse : *les bénéficiaires sont ceux qui atteignent la durée requise pour le taux plein exactement à l'AOD aux dépens principalement des assurés à carrière courte* → pas d'égalisation du rendement d'un euro cotisé.

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Rappels

- La référence à la durée d'assurance n'est plus nécessaire. La notion « d'âge du taux plein » telle qu'elle est connue aujourd'hui, au sens du couple âge + durée, disparaît.
- Les assurés sont libres de choisir leur date de départ à la retraite. Le fait de travailler un an de plus doit avoir pour contrepartie un montant plus élevé de pension car la pension sera perçue moins longtemps.
- Un barème assurant la neutralité actuarielle permet aux assurés d'exercer ce choix en garantissant l'équilibre financier du système.

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Faut-il garder des âges légaux ?

- Le choix de la date de départ à la retraite est autant une question d'âge qu'une question de montant de retraite dans un système fonctionnant en rendement défini.
- Compte tenu de la norme sociale que constitue l'âge de départ à la retraite et du fait que les assurés veulent profiter le plus longtemps possible de leur pension (tout en partant à taux plein), la fixation d'âges légaux peut continuer à être nécessaire.

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Faut-il garder des âges légaux ?

- Faut-il alors fixer :
 - Un âge minimum ?
 - Un âge pivot ?
 - Un âge maximal ?

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Rôle d'un âge minimal

En pratique :

Fixation de l'âge et surcote ensuite (ou coefficient de conversion croissant avec l'âge)

- **Objectifs :**
 - Éviter des pensions trop faibles (risque de précarité aux âges élevés)
 - Éviter l'apparition des déficits temporaires
 - Éviter une fragilisation du financement de la protection sociale
- Le **risque** est que l'AOD ne soit considéré comme la nouvelle norme et qu'il n'atteigne pas ses objectifs s'il est fixé trop bas

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Rôle d'un âge minimal + un âge pivot

En pratique :

Fixation de l'âge d'ouverture des droits et d'un âge pivot avec un barème de décote / surcote autour

Strictement équivalent du point de vue mathématique à un seul AOD + barème de surcote

■ **Objectifs :**

- Éviter les risques liés à un âge effectif trop bas et ancrer les comportements de départ à la retraite autour d'un âge moyen « de référence », en particulier pendant la période de transition
- Le **risque** est que cet âge pivot soit considéré comme un relèvement des bornes d'âge

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Faut-il fixer un âge maximal ?

- **A priori, non** du point de vue du système de retraite
 - Pas d'impact du point de vue de l'équilibre
 - Reports positifs sur le système socio-fiscal

- **Mais :**
 - **Risques de déséquilibre et problèmes d'équité** si le calcul des barèmes se fait sur la base de l'Evie moyenne et si les personnes qui diffèrent leur départ ont une Evie plus longue que la moyenne (surcote favorable).
 - **Un âge maximal peut être nécessaire au regard du fonctionnement du marché du travail** (notamment pour les entreprises).

Le rôle de l'âge dans un système à rendement défini

Deux approches pour analyser les comportements

- Une approche empirique et qualitative consistant :
 - à décrire les caractéristiques des personnes parties avec une décote ou une surcote : **documents n° 5 et 6** (présentation de Pascale Breuil, CNAV)
 - à utiliser les résultats d'enquêtes auprès des assurés afin de mieux connaître les facteurs qui ont joué ou joueront sur leur départ à la retraite : **documents n° 8** (présentation de Patrick Aubert, DREES) **et n° 9**

- Une approche théorique repartant des incitations économiques consistant à modéliser les âges de départ sur des carrières fictives : **document n° 7** (présentation de Christophe Albert)

Merci de votre attention

Suivez l'actualité et les travaux du COR
sur www.cor-retraites.fr, twitter  [@COR_Retraites](https://twitter.com/COR_Retraites)
et LinkedIn  [Conseil d'orientation des retraites-COR](#)